

## Questions posées par Mr Massimo de Lord Rinaldi

1/ Quel sera l'impact du projet de scission de Solvay en 2 sociétés, Essential et Specialties ? Solvac en tirera t'elle des avantages ? Solvac deviendra t'elle actionnaire des deux sociétés ?

Solvac est impliquée dans ce projet.

Tout d'abord rappelons que Solvac, l'actionnaire de référence historique de Solvay S.A. ("Solvay"), a annoncé son plein soutien au projet de Solvay d'explorer sa séparation en deux sociétés indépendantes cotées en bourse.

Nous y voyons pour Solvay une opportunité d'accélérer la création de valeur durable à long terme pour ses actionnaires et donc pour Solvac, c'est-à-dire pour vous

Au cours des dernières années, Solvay a mené une transformation réussie dans un environnement mondial très volatil. La séparation envisagée établirait fermement deux leaders de l'industrie, respectivement dans les produits chimiques de spécialités et essentiels, chacun étant positionné pour atteindre ses principaux objectifs stratégiques, financiers et de durabilité.

Solvac est convaincue du rôle joué par la chimie pour répondre aux besoins de l'humanité. Dans ce contexte, la chimie de commodité et la chimie des spécialités innovantes pourront répondre à ses besoins futurs.

Nous nous engageons donc pleinement à soutenir le développement à long terme des deux sociétés car elles bénéficieraient de la flexibilité stratégique et financière requise pour se concentrer sur leurs modèles commerciaux spécifiques, leurs marchés et les priorités de leurs parties prenantes. »

Ainsi, Solvac s'engage à rester un actionnaire de référence dans les deux sociétés tout au long de cette prochaine phase importante de l'évolution de Solvay. Comme à l'accoutumée, Solvac maintiendra un dialogue ouvert avec Solvay durant le processus de transformation.

### Quel sera l'impact sur la politique de dividende ?

La politique de dividende de Solvac consiste à redistribuer la totalité des dividendes reçus de Solvay sous déduction de ses coûts de gestion et charges financières. JMS autre chose ?

Solvay a communiqué lors de l'annonce de l'exploration du projet de séparation en deux entités séparées que le dividende initial est destiné à être aligné sur le niveau actuel de Solvay.

Il a en outre été précisé que chaque entreprise disposerait d'une structure de capital adaptée qui soutiendrait au mieux ses objectifs de création de valeur.

Une notation élevée de type "investment grade" serait une priorité pour SpecialtyCo. La société disposerait d'une flexibilité financière totale au moment de la séparation pour financer son plan de croissance. EssentialCo maintiendrait une politique financière prudente pour soutenir la génération de trésorerie. La notation actuelle de Solvay SA, de type "investment grade", devrait être préservée jusqu'à la séparation.

### Nom des sociétés ?

La question est prématurée. Un processus sera mise en place par Solvay à ce sujet et il est prévu que Solvac y participe.

### 2/ Est-il vrai que ce projet résulte du fait que Solvay n'a pas réussi à vendre Soda Ash a un bon prix ?

#### Réponse de Jean-Marie Solvay

C'est incorrect.

Au contraire, la séparation de Solvay en deux sociétés vise à positionner cette activité au mieux pour atteindre ses principaux objectifs stratégiques, financiers et de durabilité.

Dès lors, le projet de séparation ne vise pas à vendre l'une ou l'autre activité mais au contraire à accélérer la création de valeur durable.

Rappelons ce que Solvac a communiqué : nous sommes convaincus du rôle joué par la chimie essentielle pour répondre aux besoins de l'humanité et du rôle des spécialités innovantes pour répondre à ses besoins futurs.

### 3/ Question posée par Mr Gaëtan Vercruysse

Je lis que le Fond de Solidarité Solvay a décidé de donner une somme de 1 MEUR à la Croix rouge de Belgique au bénéfice des populations ukrainiennes. Nous avons été invités à contribuer au Fonds de solidarité il y a 2 ans. Comment cela cadre dans le mandat du Fonds auquel nous avons participé directement et indirectement ?

#### Réponse de Jean-Marie Solvay

JMS Le fond de solidarité a été constitué pour venir en aide aux employés de Solvay et leur proches impactés par la crise du Covid-19 et à d'autres crise humanitaires lorsque les besoins immédiats des employés de Solvay (liés à la crise du covid) ont été remplis. (Pr du 27.04.2020). Le fonds est administré par la fondation Roi Baudouin et managé par un comité composé d'Ilham Kadri, CJO (chair) et Professeur Peter Piot (président honoraire) La gouvernance du fonds est exemplaire et chaque don est étudié avec minutie appuyé par la FRB.

### 4/ Question posée par Mr Damien Misonne

Solvac est là pour garantir une certaine participation dans Solvay, ce qui permet aussi au management de Solvay d'avoir une vision à long terme, ce qui crée de la valeur. Cette division en 2 fait qu'il va y avoir des évolutions différentes de performance des 2 sociétés, l'une va être une vache à lait et l'autre une entreprise en croissance. Forcément il y aura des ambitions différentes dans l'actionnariat et des tensions d'arbitrage.

Comment le conseil d'administration de Solvac se prépare t'il à l'existence de cette nécessité éventuelle de faire preuve d'arbitrage et n'est-ce pas un enjeu risqué pour l'affectio societatis vis-à-vis des 2 sociétés ?

### Réponse de Jean-Marie Solvay

Il n'y a pas d'intention de faire de l'arbitrage. C'est très important, surtout maintenant, car cette séparation crée une incertitude. C'est très important de rester fondamentalement à soutenir les 2 entités avec la même intensité. Si nous faisons de l'arbitrage, c'est détruire de la valeur, parce que les uns se diraient : « c'est très important d'avoir le soutien de l'actionnaire de référence ». Ce serait envoyer un mauvais message

Deuxièmement, on est convaincus que les 2 entités ont des potentiels de croissance énorme. C'est trop tôt de dire que nous allons privilégier l'une pour l'autre. On verra bien quand on sera avancé dans le projet comment cela se comporte.

### 5/ Question posée par Mr Stefan ... (nom inaudible)

Est-ce que vous pourriez peut-être encore répéter ce qui se passe avec la participation dans la société russe et comment ça influence les résultats ?  
Je vous remercie.

### Réponse de Jean-Marie Solvay

Eh bien, la participation russe, en fait, le marché russe, si je comprends bien, ne constitue que 1 % du chiffre d'affaires de Solvay globalement. Donc, c'est assez petit. Mais nous avons — ou Solvay a — une jointventure avec RusVinyl. Euh, non, avec SIBUR, c'est ça. Et donc, ce que Solvay a fait, et Madame Kadri en a parlé tout à l'heure durant son exposé, Solvay a fait deux choses. Ils ont arrêté toute activité du personnel Solvay en Russie. Ils les ont mis au chômage. Ils continuent de payer leurs salaires. Mais ils ne traitent plus. Et donc, il y a plus... Solvay n'est plus actif en tant que société en Russie. Et puis, par ailleurs, ils ont gelé les différents échanges, tant financiers qu'en matière de fournitures avec RusVinyl, qui est la jointventure entre les deux pendant cette période. Et Solvay, finalement, a fait la chose correcte à faire, et on verra comment ça évolue. Pour l'instant, on ne peut pas en dire plus.

6/ Question posée par Mr Mal..... (nom inaudible)

Het gaat over uw vraag om de vergoeding van de vergaderingen te verhogen.

In uw toelichting wijst U daar 1 een toegenomen werklast , twee de vergelijking met andere bedrijven. Solvac heeft 1 aandeel in portefeuille en het is Solvay. Als wij met GBL of Ackerman vergelijken, hoe de vergelijking mogelijk is ?

Het is 25 % meer dan voordien. In België nog vele mensen moeten 1 maand werken voor dat bedrag.

Anderzijds hebben de aandeelhouders van Solvay en Solvac aan de Solvay Solidarity Fund deelgenomen via een bijdrage van het dividend. De bedoeling is de behoeftigen bij de ziekte van covid te steunen. Nu kom ik tot de vraag : wie dat vergoeding zal betalen ?

Antwoord van Michel Defourny

Eerst, werden de zitpenningen van de bestuurders in 2013 bepaald. Het was geen toename sinds deze datum.

Twee, dat is de enige vergoeding van de bestuurders. Er is geen vaste emolumenten zoals het geval in andere vennoten is.

Ten slotte hebben wij een benchmarking tussen de verschillende vennoten in België gedaan. Wij zien dat zelfs met die 25 % toename van die zitpenningen wij blijven heel onder van het niveau van andere vergelijkbaar vennoten.

7/ Question posée par Mr ..... (nom inaudible)

Nous sommes une holding, donc, une société d'investissement. Nous n'avons qu'une seule action, c'est-à-dire Solvay. En fait, je me demande étant donné que nous avons tellement peu de dettes et nous nous trouvons dans un environnement avec des intérêts très bas... Et je regarde, en fait, je vois que le nombre d'actions Solvay est toujours un peu au même niveau, tandis que les sociétés sont quand même à même de faire des

intérêts, des prêts à des intérêts très faibles. Donc, pourquoi, à un moment donné, quand il y a des opportunités de vente... Oui, c'est vrai qu'il y a eu l'éclatement de la guerre en Ukraine, et ça fait vraiment baisser les cours d'intérêt. Mais là, il faut passer à l'action. Il y a d'autres moments — lors du début de la pandémie du COVID — où les cours s'effondrent malheureusement. C'est une situation très pénible, mais pour notre entreprise, cela pourrait être une bonne idée, à ce moment-là, de contracter un peu plus de dettes pour acheter les actions triple A. C'est une question que je me demande depuis longtemps.

### Réponse de Michel Defourny

Tout d'abord, merci pour votre question. Oui, il y a des actions qui ont été achetées par Solvac. Je crois que c'était en 2020... 110 000 actions à un prix favorable, au prix du marché du moment et de... Ce que vous dites, oui, c'est vrai. 105 millions d'euros semblent être un montant limité de dette. Mais nous pensons aussi que c'est sain d'avoir ce montant de dette long terme sur le bilan de Solvac. Troisièmement, quand on regarde sur le long terme, vous voyez que sur une période très longue, cette participation de Solvac en Solvay a considérablement augmenté. Lorsque Solvac a été créé en 1983, il y en avait 17 %, si je ne me trompe, et maintenant nous sommes presque à 31 % de participation de Solvac en Solvay. Mais à ce moment, en 1983, on avait des taux d'intérêt supérieurs à 10 % par an, des taux extrêmement élevés. Maintenant, on jette l'argent à zéro virgule... [inaudible 1:41:27.4], tandis que Solvay donne un très beau rendement de dividende. Puis, on est aussi dans un environnement où il y a une énorme pression inflationniste. Donc, pour moi, c'est vraiment une question que je me pose. Est-ce que nous sommes trop prudents, est-ce que le conseil d'administration de Solvac est trop prudent ? Ou est-ce qu'ils n'ont pas assez confiance en Solvay ? Tandis que moi, personnellement, j'ai une énorme confiance en Solvay. Je suis d'ailleurs très fier d'être actionnaire depuis toutes ces années. Mais la prudence s'impose. La prudence est la mère de la porcelaine. Mais bon, si la maman est trop prudente, elle restera célibataire pour le reste de sa vie !